

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représentés : 5
- Absents : 2
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902917-20251210-2025_93-AR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2025 -

Convocation adressée le 4 décembre 2025
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 04 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Caroline GIGAREL, Aude VAN CAUWENBERGE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, Marie-Catherine FLINOIS, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Laetitia POLIN/ROLAND, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Christophe FORIEL, Brigitte ROULY, Gilles BECQUET, Quentin MABILLE, Marie-Louise QUESTEL **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : M. Antony LARROQUE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Fabien CLOEZ à Mme Danièle LAURENT, Mme Audrey DELVAS à Mme Nicole DUFOUR, Mme Ophélie FAROUX à Mme Caroline GIGAREL, M. Vincent BOTTEAU à M. Quentin MABILLE,

ABSENTS : Mme Kelly BAILLON, M. Michel WILLAME,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COS - 2025 - 3^{ème} TRANCHE

| | | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|
| N° Acte : 2025-93 | Date de l'acte : 10.12.2025 | Commune d'HAUTMONT | N° Domaine : 7.5 |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|

Pour soutenir le dynamisme du tissu associatif local et encourager la mobilisation des bénévoles sur le terrain, la municipalité apporte son concours aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et l'article L2131-11,

VU l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rendant obligatoire la passation de convention avec les associations pour lesquelles le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 euros,

VU la délibération n°2025-17 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2025 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2025,

VU les délibérations n°2025-24, n°2025-42 et n°2025-70 des Conseils Municipaux en date du 1^{er} avril, 30 juin et 17 octobre 2025 attribuant des subventions annuelles aux associations hautmontoises,

VU les délibérations n°2025-25 et n°2025-43 des Conseils Municipaux en date du 1^{er} avril 2025 et du 30 juin 2025 adoptant des subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2025,

VU la demande présentée par le comité des œuvres sociales d'Hautmont pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter un soutien financier aux associations locales qui participent au dynamisme de la ville et interviennent au niveau sportif, culturel, social et caritatif en faveur des Hautmontois,

CONSIDÉRANT que le montant alloué est un montant maximum,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE Mme Aude VAN CAUWENBERGE, ADJOINTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Membres présents et représentés : 31

| | | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|
| N° Acte : 2025-93 | Date de l'acte : 10.12.2025 | Commune d'HAUTMONT | N° Domaine : 7.5 |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association reprise dans le tableau ci-dessous :

| CATÉGORIE D'ASSOCIATION* | ASSOCIATION | MONTANT | MOTIF |
|--------------------------|---------------------------------------|---------|--|
| 5 | COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES D'HAUTMONT | 4 463 € | Actions, œuvres sociales pour les agents |

*colonne catégorie préconisée par la Chambre régionale des Comptes

Catégorie 1 culture

Catégorie 2 sport

Catégorie 3 fêtes animations

Catégorie 4 devoir de mémoire

Catégorie 5 associations caritatives / sociales

Catégorie 6 santé

Catégorie 7 autres

- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

Le secrétaire de séance,



Maxime ABRAHAM



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 18/12/2025

de la mise en ligne le : 22/12/2025

| | | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|
| N° Acte : 2025-93 | Date de l'acte : 10.12.2025 | Commune d'HAUTMONT | N° Domaine : 7.5 |
|-------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|